

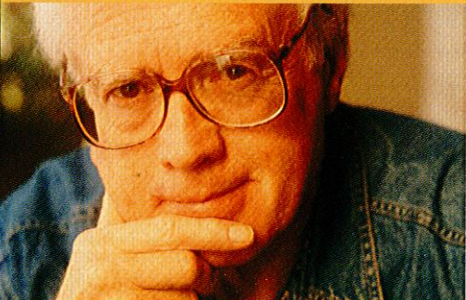
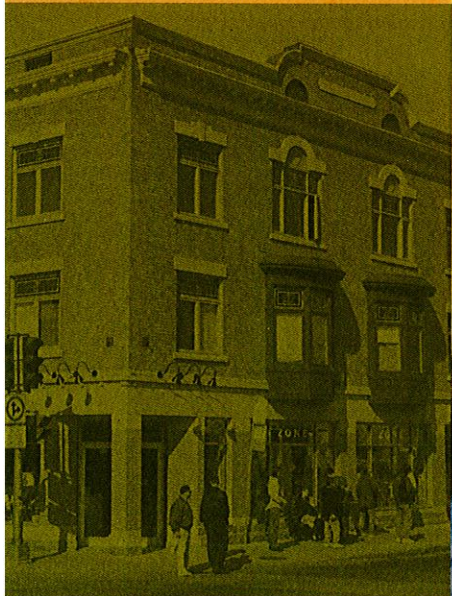


RAPPORT ANNUEL 2010

CONSEIL DE QUARTIER
DU PLATEAU

Mon quartier

j'y vis... j'y vois !



CONSEIL DE QUARTIER



CONSEIL
DE QUARTIER

DU PLATEAU

RAPPORT ANNUEL 2010

**CONSEIL DE QUARTIER
DU PLATEAU**

Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge
Édifice Andrée-P.-Boucher
1130, route de l'Église
Québec (Québec) G1V 4X6
conseilquartier.plateau@ville.quebec.qc.ca

LE 22 MARS 2011

TABLE DES MATIÈRES

1.	MOT DU PRÉSIDENT	5
2.	PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER	6
2.1.	Description générale d'un conseil de quartier	6
2.2.	Conseil de quartier du Plateau	6
2.3.	Membres	7
2.4.	Limites territoriales du quartier	8
3.	FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER	9
3.1.	Assemblées.....	9
4.	DEMANDES D'OPINION.....	10
5.	INTERVENTIONS PUBLIQUES.....	12
5.1.	Sécurité du quartier.....	12
5.2.	Lutte aux mauvaises herbes (ambrosia, pissenlits).....	12
5.3.	Relation avec le milieu	12
6.	PLAN DE TRAVAIL DU CONSEIL	13
6.1.	Protection des arbres et végétaux.....	13
6.2.	Lutte aux mauvaises herbes	13
6.3.	Lutte au bruit routier	13
7.	ORIENTATIONS DU CONSEIL DE QUARTIER POUR 2010.....	14
8.	ÉTATS FINANCIERS	14

1. MOT DU PRÉSIDENT

C'est avec plaisir que nous vous présentons aujourd'hui notre rapport annuel pour l'année 2010. Le conseil de quartier est actif depuis mai 2006 et depuis son tout début, une constante évolution s'est fait sentir dans l'implication des membres et des citoyens et le choix et la réalisation des projets du plan d'action.

Cette année, le conseil de quartier à été appelé à travailler sur divers dossiers et a pu se prononcer sur différents projets d'aménagement touchant notre vie de quartier. Citons, par exemple, la consultation publique sur le Plan directeur de quartier qui a eu lieu en novembre. C'est avec cœur et dans l'esprit de préserver cette belle qualité de vie et ses ressources que les membres ont travaillé lors des différentes rencontres.

Les différents dossiers traités ont également permis à plusieurs de réaliser l'impact qu'un tel conseil peut avoir sur les décisions de la Ville de Québec. L'implication des citoyens et leurs recommandations régulières est la base de notre existence et, encore une fois cette année, la population a profité de notre tribune pour s'exprimer. Notre quartier, nous y travaillons, nous y passons, nous y vivons... et nous le préserverons!

En terminant, je tiens à souligner l'engagement et la qualité des interventions des membres du conseil d'administration et de notre conseillère municipale, M^{me} Marie-Josée Savard.

Bonne lecture,

William Poulin-Lord
Président

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1. Description générale d'un conseil de quartier

Organisme à but non lucratif qui représente les citoyens et les citoyennes d'un secteur précis de la ville, le conseil de quartier constitue un des moyens prévus dans la Politique de consultation publique (Règlement municipal R.R.V.Q. Chapitre P-4). Cette politique prévoit la mise en place de divers mécanismes, dont les conseils de quartier, pour permettre au conseil municipal de consulter les citoyens et les citoyennes avant de prendre des décisions.

Le rôle d'un conseil de quartier est aussi de faciliter la consultation et de stimuler le développement harmonieux du quartier. Un conseil a pour mission d'organiser des séances de consultations publiques, notamment en ce qui concerne les modifications au règlement de zonage, de proposer des actions locales et d'élaborer des projets qui tiennent à cœur aux citoyens et aux citoyennes afin d'améliorer leur milieu de vie. À titre d'exemple, le conseil peut organiser des activités thématiques, favoriser la concertation avec des organismes du quartier, créer des comités de travail sur des sujets divers, soumettre des études pour mieux comprendre l'adhésion ou non à un projet, rédiger des lettres ou des recommandations pour appuyer un projet spécifique, etc. De façon générale, un conseil consulte les citoyens et les citoyennes sur des questions qui concernent notamment l'aménagement du territoire, la vie communautaire et la sécurité publique.

2.2. Conseil de quartier du Plateau

Le conseil de quartier du Plateau a été créé en mai 2006 à la suite d'une demande provenant de plus de 300 résidents du quartier. L'élection des membres du conseil d'administration actuel a eu lieu le 25 mai 2010.

Le conseil de quartier du Plateau se réunit le quatrième mardi de chaque mois (sauf l'été), en alternance entre le centre de loisirs Saint-Mathieu, 1000, rue de Bar-le-Duc, et le centre communautaire Claude-Allard, 3200, avenue D'Amours.

La population est invitée à participer aux rencontres du conseil de quartier en consultant la section Agenda du bulletin *Ma Ville, d'un arrondissement à l'autre* ainsi que par le biais du site Internet de la Ville. Sont aussi utilisés d'autres moyens de communication pour contacter la population, notamment, l'envoi d'avis de porte en porte lors de la tenue de consultations publiques, de l'assemblée générale annuelle et d'autres événements spéciaux.

2.3. Membres

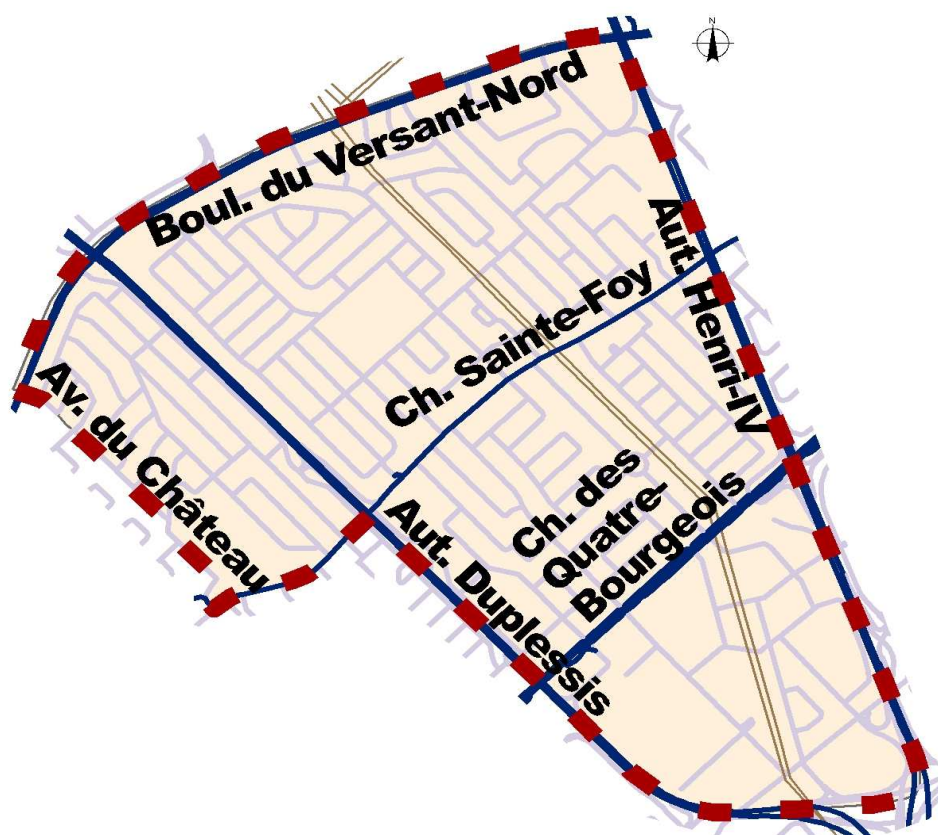
Le conseil de quartier du Plateau offre neuf postes (quatre hommes et quatre femmes) accessibles exclusivement aux résidents du quartier et d'une personne issue du milieu commercial, institutionnel ou industriel dont l'établissement est localisé dans le quartier (ce poste est demeuré vacant en 2010). Ils sont tous élus par la population et leur mandat est de deux ans.

Composition du conseil de quartier du Plateau (2010)	
Monsieur William Poulin-Lord (depuis mai 2006)	Président
Madame Suzie Beaulieu (depuis novembre 2008)	Vice-présidente
Monsieur Jean Pierre Lefebvre (depuis mars 2007)	Secrétaire
Monsieur Zdenek Stastny (depuis mars 2008)	Trésorier
Madame Line Rochette (novembre 2008 à février 2010)	Administratrice
Monsieur Pierre-Luc Landry (mai à décembre 2010)	Administrateur
Madame Denyse Trudel (depuis mai 2010)	Administratrice
Madame Solanges Turcotte (mai à décembre 2010)	Administratrice

La conseillère municipale, madame Marie-Josée Savard, ainsi que la conseillère en consultations publiques de la Division des relations avec les citoyens de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, madame Valérie Drolet, se sont également jointes aux assemblées. Cette dernière s'assure que les démarches amorcées par le conseil lors des séances respectent les normes établies et rapportent les décisions auprès de l'administration municipale. De plus, monsieur Mohamed Ali Hélioui, stagiaire en consultations publiques, a remplacé madame Drolet à quelques assemblées. Ces personnes n'ont toutefois pas de droit de vote.

2.4. Limites territoriales du quartier

Les limites du territoire du conseil de quartier du Plateau sont illustrées par la carte ci-dessous :



3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

3.1. Assemblées

En 2010, le conseil de quartier du Plateau a tenu sept rencontres (l'assemblée générale et six assemblées). Les rencontres ont eu lieu au centre de loisirs Saint-Mathieu et au centre communautaire Claude-Allard.

Assemblées du conseil de quartier du Plateau	
25 mai, 19 h (assemblée générale)	3 novembre, 19 h
15 juin, 19 h	23 novembre, 19 h
30 août, 19 h	14 décembre, 19 h
28 septembre, 19 h	

Le quorum a été atteint à chacune des assemblées identifiées ci-dessus. Notons que quatre autres rencontres complètent le calendrier des séances, soit des réunions de travail, le 25 janvier, le 23 février et le 26 octobre. Enfin, les membres du conseil d'administration étaient invités par l'Arrondissement à participer le 10 juin à une rencontre d'information portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Un procès-verbal résumant le contenu de la séance est rédigé par une secrétaire contractuelle engagée à cette fin. Le procès-verbal contient :

- l'ordre du jour de chaque rencontre;
- les questions et commentaires du public;
- le suivi du plan d'action;
- les résolutions adoptées;
- les interventions de la conseillère municipale;
- la correspondance reçue et la trésorerie effectuée depuis la dernière séance.

Une fois adoptés, les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec à l'adresse suivante :

www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier

Le conseil de quartier du Plateau a toujours siégé et délibéré en public et les votes relatifs à des actions tenues se sont toujours pris à main levée.

4. DEMANDES D'OPINION

Les membres du conseil de quartier ont été invités par l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge à donner leur opinion sur trois projets de modification à la réglementation sur l'urbanisme. Ainsi, ils ont émis leurs recommandations pour les projets suivants :

Projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 34707Cc (terrain Germain-Pelletier)
<p>Consultation publique</p> <p>Assemblée tenue le 26 janvier 2010 au centre de loisirs Saint-Mathieu situé au 1000, rue de Bar-le-Duc. Recommandation émise le : 3 février 2010 par le biais d'une résolution électronique.</p> <p>15 citoyennes et citoyens ont participé à cette assemblée.</p>
<p>Recommandation du conseil de quartier</p> <p>Attendu que l'augmentation de l'offre résidentielle dans le secteur contribuera à atténuer l'étalement urbain et ses conséquences sur l'environnement.</p> <p>Attendu que la zone 34713Hc est localisée en bordure d'une autoroute et que la modification au zonage fait en sorte d'y permettre la construction d'immeubles à logements d'un minimum de trois étages;</p> <p>Attendu que le « bruit communautaire » représente un enjeu environnemental important pour la santé des personnes établies aux abords d'une telle autoroute;</p> <p>Attendu que le climat sonore à l'extérieur d'un bâtiment en bordure des autoroutes est nettement à un seuil supérieur au maximum recommandé par l'Organisation mondiale de la santé, c'est-à-dire 55 dB;</p> <p>Attendu qu'en vertu de la « Politique sur le bruit routier » du ministère des Transports la réalisation de mesures d'atténuation du bruit se justifie lorsque le bruit ambiant dépasse 65 dB;</p> <p>Attendu que les normes gouvernementales sur le bruit applicables aux immeubles résidentiels ne couvrent que les espaces habitables intérieurs;</p> <p>Attendu que la proximité d'institutions d'enseignement et d'espaces publics dans le secteur justifie l'offre de logements destinés aux familles;</p> <p>Attendu que le projet permet aussi l'érection d'immeubles commerciaux;</p> <p>À la majorité (4 pour, 1 contre), il est recommandé au conseil de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 34707Cc.</p> <p>Le conseil de quartier ajoute les recommandations suivantes :</p> <p>L'architecture des bâtiments devra faire en sorte d'exposer à la face de l'autoroute, les espaces destinés à des fins commerciales, institutionnelles et administratives (usages C1, C2, C10, C20, C21, P3 et P5);</p>

Les espaces résidentiels, dont les balcons ainsi que les pièces avec ouvertures sur l'extérieur, seront placés sur la face opposée de l'immeuble à l'autoroute;

Les espaces servant de marge entre les bâtiments à caractère résidentiel situés immédiatement en parallèle avec le tracé de l'autoroute seront dotés d'un ouvrage d'atténuation du bruit sur toute leur hauteur;

Le terrain vague situé sur la rue Gabriel-Dumont devrait faire l'objet d'un aménagement (parc) afin de bonifier la qualité de vie des résidents du secteur;

Le conseil de quartier désire être tenu informé des prochaines étapes du cheminement de ce dossier; il s'agit de l'un des derniers terrains où l'on peut construire dans le quartier.

Projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 34024Mc, R.C.A.3V.Q.4 (située à l'intersection du chemin Sainte-Foy et de l'avenue Duchesneau)

Consultation publique

Assemblée tenue le 25 mai 2010 au centre de loisirs Saint-Mathieu situé au 1000, rue de Bar-le-Duc.

7 citoyennes et citoyens ont participé à cette assemblée.

Recommandation du conseil de quartier

À l'unanimité (7 membres), il est recommandé au conseil de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge d'adopter la modification concernant la zone 34024Mc afin d'ajouter dans la grille de spécifications « 2⁺ » dans « localisation » pour H1.

Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 34213Hb (3020-3026, chemin Sainte-Foy)

Consultation publique

Assemblée tenue les 26 octobre et 3 novembre au centre communautaire Claude-Allard situé au 3200, avenue D'Amours.

6 citoyennes et citoyens ont participé à cette assemblée.

Recommandation du conseil de quartier

À l'unanimité, il est recommandé au conseil de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge d'adopter le Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 34213Hb.

5. INTERVENTIONS PUBLIQUES

La tenue des séances régulières pour représenter les citoyens et les citoyennes a été particulièrement difficile en 2010 pour cause d'absentéisme aux réunions. S'y sont ajoutées les démissions rapides des nouveaux élus. Le fonctionnement du conseil de quartier du Plateau reste pénalisé par la faible participation citoyenne en son sein ce qui fait que le quorum aux assemblées régulières n'est souvent pas atteint. La question du recrutement des administrateurs reste ainsi constamment d'actualité.

Les dossiers les plus actifs ont été :

5.1. Sécurité du quartier

La consultation sur le projet de Plan directeur de quartier a permis de connaître les nombreuses attentes des citoyens quant à l'aménagement de nos rues et avenues. De la signalisation routière supplémentaire ainsi que le prolongement des trottoirs de plusieurs artères ont, entre autres, été réclamés. L'Arrondissement a donc maintenant en main la liste des souhaits identifiés par la population du quartier pour établir ses priorités d'investissement et travaux publics.

5.2. Lutte aux mauvaises herbes (ambrosia, pissenlits)

Une identification sommaire des zones infestées par l'herbe à poux dans notre quartier a été réalisée pendant l'été 2010 et transmise à l'Arrondissement. Ces espaces sont essentiellement en bordure de la chaussée. Nous avons réclamé un programme de traitement de ces terrains à l'été 2011 afin d'obtenir un gain marqué dans la lutte à cette mauvaise herbe.

Quant à la présence marquée du pissenlit sous la ligne électrique, les responsables chez Hydro-Québec n'ont toujours pas modifié leur façon de faire pour améliorer la situation comme notre requête le demande (calendrier de coupe correspondant au moment de la floraison afin de minimiser l'ensemencement).

5.3. Relation avec le milieu

Avec le départ des personnes responsables de la question du logement social, le suivi de ce dossier s'est arrêté. La question de la mobilité durable a fait l'objet d'une participation de notre conseil de quartier lors de la consultation tenue à cette fin.

Ajoutons que le conseil s'est rallié, à la réunion du 15 juin, à la démarche du conseil de quartier de Sillery sur la question de la conservation du droit au référendum pour les citoyens, auprès du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Enfin, nous avons invité le conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy à soutenir notre démarche auprès de l'Arrondissement dans le dossier du bruit routier de l'autoroute Duplessis.

Il y a lieu de souligner que la conseillère municipale, madame Marie-Josée Savard, a beaucoup été sollicitée par le conseil de quartier pour les questions relevant de l'Arrondissement. Nous avons pu compter sur sa collaboration pour toutes les requêtes reçues de la population comme pour les initiatives propres au conseil.

6. PLAN DE TRAVAIL DU CONSEIL

A cause de la difficulté à retenir ses membres, le conseil de quartier du Plateau a dû réduire son plan de travail propre (auparavant désigné plan d'action et rebaptisé afin d'éviter toute confusion avec le document relatif à la réalisation du PLAN DIRECTEUR DE QUARTIER préparé par l'Arrondissement). Aussi, toute nouvelle initiative est difficile à prendre. Déjà, plusieurs dossiers risquent de demeurer orphelins si le travail de suivi que cela demande n'est pas pris en charge par un membre du conseil de quartier. À titre d'exemple : le projet de parc public prévu à l'arrière des maisons du côté est de la rue Gabrielle-Dumont, le projet d'un parc à chien à l'extrémité sud de l'avenue Duchesneau, ou encore la requête pour un lieu de dépôt des rognures de gazon et autres résidus vert au garage municipal de l'avenue De Lestres.

Les sujets suivants ont fait l'objet d'un suivi périodique :

6.1. Protection des arbres et végétaux

Un suivi de ce dossier a été pris en charge depuis l'été 2010. Ainsi, une stratégie détaillée sera élaborée quand au suivi de la situation, dans l'optique de la protection des végétaux déjà présents sur les terrains visés. Le conseil compte évidemment faire partager cette préoccupation par les citoyens afin de les voir participer à la surveillance pendant la durée des chantiers.

Madame Denyse Trudel est responsable de ce dossier.

6.2. Lutte aux mauvaises herbes

Le traitement des terrains identifiés comme infestés a officiellement été réclamé à la Ville afin d'en ralentir la progression. Le conseil s'est vu offrir par le Service de l'environnement une campagne d'information publique sur la lutte à l'ambrosia. Celle-ci pourrait se tenir dans le cadre des rencontres régulières du conseil.

Quant aux pissenlits, nous devons poursuivre notre surveillance de la floraison au printemps et réagir auprès d'Hydro-Québec en fonction de la situation constatée.

Monsieur Jean Pierre Lefebvre est responsable de ce dossier.

6.3. Lutte au bruit routier

Le conseil de quartier a identifié les actions attendues et prévoit l'adoption d'une résolution dès le début de 2011 visant à impliquer l'Arrondissement dans une démarche afin d'obtenir une signalisation supplémentaire du ministère des Transports du Québec (MTQ). Ceci pour civiliser le comportement des camionneurs et des motocyclistes sur l'autoroute Duplessis. À plus long terme, la réalisation d'un ouvrage permanent de réduction du bruit sera aussi réclamée au MTQ en conformité avec sa *Politique sur le bruit routier*.

Monsieur Jean Pierre Lefebvre est responsable de ce dossier.

7. ORIENTATIONS DU CONSEIL DE QUARTIER POUR 2010

Au cours de la prochaine année, le conseil de quartier du Plateau propose aux citoyens et aux citoyennes de donner la priorité aux objectifs suivants :

1. Assurer la survie du conseil de quartier en travaillant à combler un maximum de postes vacants, ceci par une campagne de promotion directement auprès des personnes qui participent aux rencontres;
2. Consacrer l'effort approprié au suivi des dossiers du plan de travail afin que des résultats concrets soient obtenus à court terme;
3. Améliorer le rapprochement avec le personnel de l'Arrondissement afin d'augmenter les chances de réalisation rapide des attentes des citoyens et citoyennes identifiées au Plan directeur de quartier ainsi que de nos initiatives propres.

8. ÉTATS FINANCIERS

En 2010, 629 \$ ont été dépensés pour les frais de fonctionnement du conseil d'administration du conseil de quartier.

Au 31 décembre 2010, le conseil de quartier dispose d'un actif de 1522 \$.

LE CONSEIL DE QUARTIER DU PLATEAU
ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2010

**LE CONSEIL DE QUARTIER DU PLATEAU
BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2010**

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Actif		
Actif à court terme	1441,37\$	2069.87\$
Encaisse (petite caisse)	<u>80,74</u>	<u>81,39</u>
 Actif net		
Actif net		
Non affecté	<u>1522,11</u>	<u>2151,26</u>

Au nom du conseil de quartier du Plateau :

LE CONSEIL DE QUARTIER DU PLATEAU

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	<u>1522,11\$</u>	2151,26\$
Produits		
Subventions – Ville de Québec Fonctionnement	<u>0,00</u>	<u>1500</u>
Autre	<u>0,00</u>	
Charges		
Fonctionnement	<u>629,15</u>	647,78
Projets	<u>629,15</u>	<u>647,78</u>
Excédent des produits par rapport aux charges		
Actif net non affecté au début de l'exercice	<u>2151,26</u>	<u>1271,65</u>
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u>1522,11</u>	<u>2069,87</u>